

3. febr. 80. 962.

A Mad. la
Princesse d'Anjou
Etc.

Scriptum 25^o
Jan. 1680.

Madame;

J'ay osé m'absoudre de recevoir la dite benediction de
 vos Alt.^{es} ^{pour s'opposer à l'attaj} que pour de leur donner sujet de croire que je
 virois enlever occasion de les instruire sur la matière de
 cette petite prohibition que j'ay notifiée ^{à temps} aux Excellences
 de T. B. de feu Madame incontinement après son décès
 pour compte de quelques sacs de Parfums, qu'il lui avoit
 pleu me commander de lui faire ^{garantir} ~~accorder~~ à Montpellier
 selon les Partis que j'ay exhibés en original. Par ces
 lignes, Madame, je vous assure V. A. que ce ^{n'a} ~~est~~
 jamais été mon dessein d.^o ~~me~~ ^{m'impression sur} ~~de~~ ~~leur~~
 bagatelle, ne l'ay ^{aussi} ~~je~~ ~~ne~~ ~~vous~~ ~~la~~ ~~faire~~ ~~du~~ ~~vivant~~ ~~de~~
 s.^o Alt.^{es} son conseil ^{de} ~~mettre~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~que~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
~~de~~ ~~trouver~~ ~~raisonnable~~ ~~d'en~~ ~~disposer~~ ~~ordonner~~.

Cependant, Madame, ne sachant pas de quelle manière
^{on en peut} ~~leur~~ ~~faire~~ ~~passer~~ ~~à~~ ~~vos~~ ~~Alt.^{es}~~ ~~et~~ ~~si~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
~~de~~ ~~leur~~ ~~faire~~ ~~passer~~ ~~à~~ ~~vos~~ ~~Alt.^{es}~~ ~~et~~ ~~si~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
^{on n'a} ~~de~~ ~~leur~~ ~~faire~~ ~~passer~~ ~~à~~ ~~vos~~ ~~Alt.^{es}~~ ~~et~~ ~~si~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
 jamais, en m'avancant à demander ce qui ne me seroit
 pas dû, j'ay jugé qu'il m'importe de me laisser de ce Plan
^{avec cette fin} ~~de~~ ~~trouver~~ ~~raisonnable~~ ~~d'en~~ ~~disposer~~ ~~ordonner~~, et sçavoir de quoy je pourrais la liberté d'informer
 vos Alt.^{es} qu'en effet j'ay eu l'honneur de présenter ^{de ma chef} ~~quelques~~
 provisions de T. B. de Montpellier à d.^o feu Madame, mais
^{pour} ~~les~~ ~~sacs~~ ~~de~~ ~~parfums~~, je les lui ay ^{fait} ~~livrés~~ ~~selon~~ ~~l'ordre~~
 qu'il lui avoit pleu m'en donner. ^{par son ordre} ~~Après~~ ~~quoy~~ ~~si~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
~~de~~ ~~leur~~ ~~faire~~ ~~passer~~ ~~à~~ ~~vos~~ ~~Alt.^{es}~~ ~~et~~ ~~si~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
 l'impudence de venir demander le paiement d'un prêt fait
 au lieu du remboursement d'une expresse commandée, ce
 seroit m'avoir fait une injure assez sanglante, ^{et} ~~de~~ ~~leur~~ ~~part~~
 reproche d'une vilainie dont je supplie vos Alt.^{es} ~~de~~ ~~me~~ ~~me~~ ~~me~~
 me tenir ⁱⁿ ~~capable~~. Ce qu'obtenant de leur bonté j'ay
^à ~~leur~~ ~~fin~~ ~~pour~~ ~~notifier~~ ~~du~~ ~~reste~~, et si vos Alt.^{es} agréent que j'ay
 l'honneur de leur laisser en don une marchandise dont il n'a
 pas valu la peine d'imprimer ni la dite grande Ordonnance
 de Justice ni les Mandats Exorbitants j'ay compris de grand cœur,
^{condition} ~~que~~ ~~de~~ ~~me~~ ~~tenir~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~que~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
^{pour} ~~me~~ ~~tenir~~ ~~à~~ ~~ce~~ ~~que~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
^{jamais} ~~de~~ ~~leur~~ ~~faire~~ ~~passer~~ ~~à~~ ~~vos~~ ~~Alt.^{es}~~ ~~et~~ ~~si~~ ~~vous~~ ~~avez~~ ~~ordonné~~
 demandant un peu de vis qui me vult on ne trouvera nul
 oblige en moy de cette obligeance et libelle inviolable que
 leur droit et convenances ay.

à qui de vous
 la connaissance
 qu'ils ont de
 l'ordonnance de
 vos Alt.^{es} me font
 la justice de

To the Lady
Giffard.

Paris this
again Lord
Amb. van

Exhibe